

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Sur la commune de MARSEILLE (13011),
4 Boulevard Sauveur Rambelli

Une parcelle de terre cadastrée commune de MARSEILLE section 865 A n°40 d'une contenance de 5 a et 6 ca, sur laquelle est édifiée UNE MAISON A USAGE D'HABITATION élevée d'un étage sur rez-de-chaussée.

Chaque niveau a un accès indépendant.

Le rez-de-chaussée est occupé par le frère du saisi, sa femme et ses quatre enfants.

On y accède par une terrasse couverte qui donne accès à un hall desservant à gauche, trois chambres, à droite, un séjour, un WC, une salle de bains et une cuisine et en face une quatrième chambre, pour une surface habitable de 105,55 m², outre 27,40 m² de terrasse couverte.

Au premier étage existe également une terrasse couverte qui donne accès à une entrée desservant à gauche, deux chambres, à droite, un séjour, une salle de bains et un WC et en face un salon donnant lui-même accès à une troisième chambre à gauche et à la cuisine à droite. La surface habitable du premier étage est de 108,32 m² outre 28 m² de terrasse couverte.

Le jardin non arboré comprend un abri maçonné abritant une chaudière à gaz de ville.

Etant précisé que l'immeuble fait l'objet d'une condamnation administrative et doit faire l'objet d'une démolition partielle afin de réduire la hauteur de la construction de cinquante centimètres. L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de la mise en conformité de l'immeuble sans recours possible contre le créancier poursuivant ou l'avocat rédacteur du cahier des conditions de vente.

MISE A PRIX : 90.000,00 € (QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS)
(FRAIS DE POURSUITES PAYABLES EN SUS, Y COMPRIS TVA)

ADJUDICATION FIXEE AU MERCREDI 11 FEVRIER 2026 à 9 h 30,

à l'audience des ventes du Tribunal Judiciaire de Marseille,
25 rue Edouard Delanglade, Salle n°8, 13006 MARSEILLE,
où les droits immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés
au plus offrant et dernier enchérisseur.

OCCUPATION : Le premier étage de la construction est occupé par les saisis alors que le rez-de-chaussée est occupé par le frère d'un des saisis, sa femme et ses quatre enfants.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le 28 janvier 2025 au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille où il peut être consulté. Le cahier peut également être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant ou, directement, sur le site www.ctcavocats.fr.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal Judiciaire de Marseille.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille, complété d'un justificatif de l'origine des fonds, représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

VISITE : La visite aura lieu le jeudi 29 janvier 2026 de 10 h 00 à 11 h 00 (SELAS AIX JUR'ISTRES : tél. : 04.42.99.20.20)

Signé : Violaine CREZE
Avocat